

DESTINATION ANTARCTIQUE

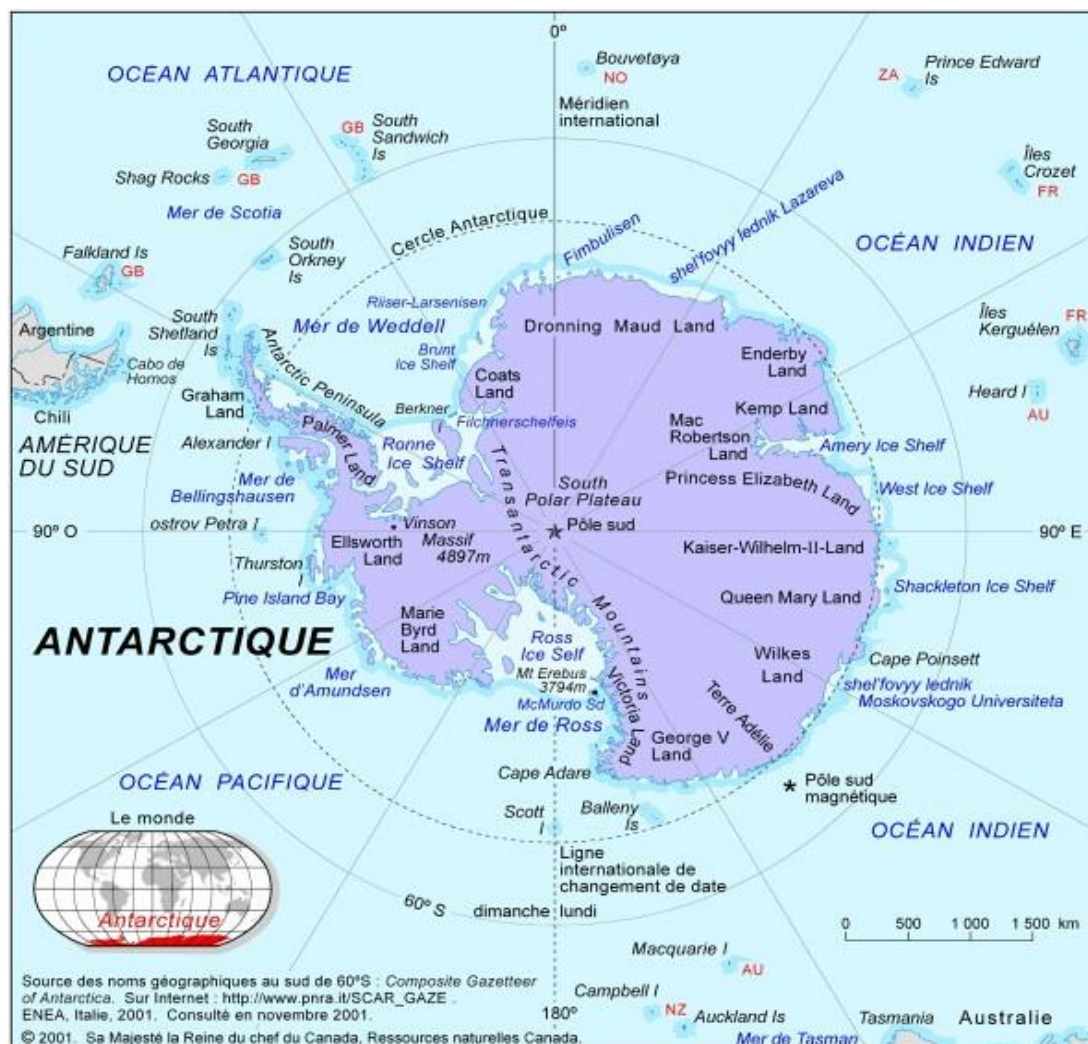
I. Continent Austral

Le 7ème continent terrestre fascine depuis sa découverte en 1819 par le capitaine britannique William Smith, à bord de son navire, le *Williams of Blyth*.

Sa superficie est de 14 millions de km² (Europe = 10 millions km² environ).

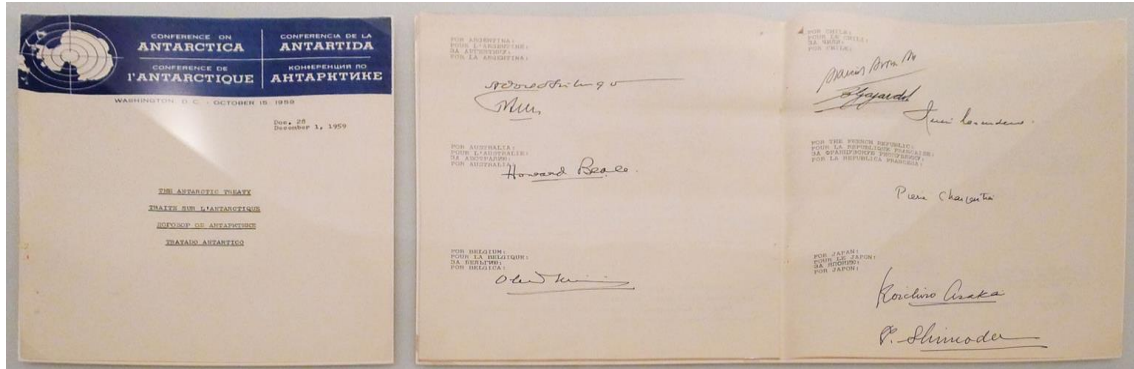
La température la plus froide enregistrée ayant été enregistrée sur le continent est de -93,2°.

Sa surface est recouverte de plus de 4 km de glace. On distingue 3 parties : l'Antarctique de l'Est et de l'Ouest séparées par la chaîne de montagne transantarctique, son point le plus haut culminant à 4892m (soit presque 100m plus haut que le Mont Blanc) et enfin la Péninsule Antarctique qui est aujourd'hui la plus accessible étant la terre la plus proche du Cap Horn.



II. Pourquoi protéger l'Antarctique ?

A. Terre de coopération



- **Le traité de l'Antarctique** encourage la coopération. Avant ce traité, peu d'explorations étaient menées en milieu polaire. Celles organisées ont beaucoup marqué les esprits, car de nombreuses pertes humaines ont été essuyées au profit de la découverte de ces régions polaires.

Ce traité a été rédigé dans un contexte de guerre froide, garantissant que l'Antarctique ne devienne pas un nouvel espace de conflit. Il est signé le 1er janvier 1959 à Washington par 12 pays et entre en vigueur en 1961 (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Chili, États-Unis, France, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, URSS (successeur actuel : Russie), Royaume-Uni). Aujourd'hui 54 pays adhèrent à ce traité.



Plusieurs articles résument les principaux buts du Traité de l'Antarctique :

Article I : Seules les **activités pacifiques** sont autorisées dans l'Antarctique notamment **scientifiques et touristiques** (interdit établissement de bases militaires, de manœuvres ou d'essais d'armes). Les activités militaires sont autorisées mais à seul but scientifique. Les recherches scientifiques sont seulement autorisées à but pacifique.

Article II : assure la **liberté de recherche scientifique** dans l'Antarctique et la **coopération** à cette fin.

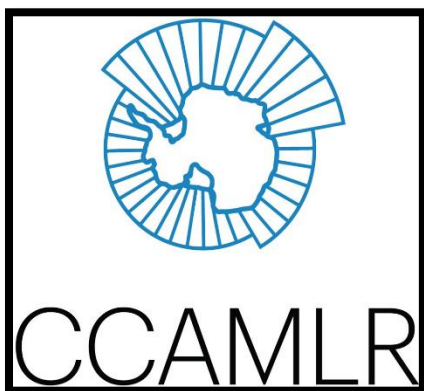
Article III : permet la mise en place d'**expéditions internationales** et encourage le **partage des observations et résultats scientifiques**

Article V : **interdit** toute activité **nucléaire**

Le traité couvre l'ensemble du continent austral ainsi que les îles situées au sud du 60° parallèle sud.

Durant la période où le traité est en vigueur, toutes les revendications territoriales en continent austral sont gelées, aucune revendication ne peut être modifiée suite à une base de recherche construite par exemple.

De ce traité découle une convention internationale créée en 1982 : la **CCAMLR (La Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique)**.



Elle est composée de 32 acteurs étatiques. Ses membres fondateurs sont l'Australie, l'Argentine, la Belgique, le Chili, la France, l'Allemagne, le Japon, la Nouvelle Zélande, la Norvège, la Pologne, la Russie, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique.

Son objectif est de **conserver la vie marine en Antarctique**. Pour cela, un programme d'observateurs scientifiques en mer a été mis en place. Il est reconnu comme la meilleure pratique de coopération internationale. Leurs prises de décisions sont relatives à la **gestion de l'activité humaine en Antarctique**, notamment la pêche, tenant compte de l'impact sur l'écosystème et de la durabilité des ressources exploitées. Des processus

scientifiques rigoureux sont mis en place afin d'étayer l'étude des aires marines protégées dans la zone de la Convention. Leur rôle combine donc **surveillance**, application des mesures décrétées et **contrôle du marché halieutique, minier et d'hydrocarbures**.

Ses missions sont très diverses, allant de la **lutte contre la pêche illicite**, non déclarée et non réglementée (INN) à la **création d'aires marines protégées** (AMP) dans l'océan Austral. La CCAMLR est aussi chargée d'agir sur la **réduction de la mortalité aviaire** et de la **gestion des écosystèmes marins vulnérables** (VME).

Le traité de l'Antarctique encourage donc la coopération entre Etats sur long terme via des projets d'explorations scientifiques en milieu polaire. D'autant plus que ce type d'expéditions a beaucoup marqué esprits, car de nombreuses pertes humaines ont été essuyées pour découverte des régions polaires, la coopération est donc un moyen de survie autant qu'un outil géopolitique ou diplomatique.

On observe ainsi un esprit de **solidarité** entre bases et chercheurs. De plus, on constate que la coopération entre chercheurs se déroule très bien, notamment durant les trois Années polaires internationales, en 1883, 1933 et 1958. (*L'Année polaire internationale est un événement récurrent de collaboration internationale dans le domaine de l'étude des régions polaires.* - Wikipédia) Les progrès scientifiques et découvertes effectuées par le travail commun mis en place dans ces régions en attestent, s'étant révélés plus efficaces et fructueux.

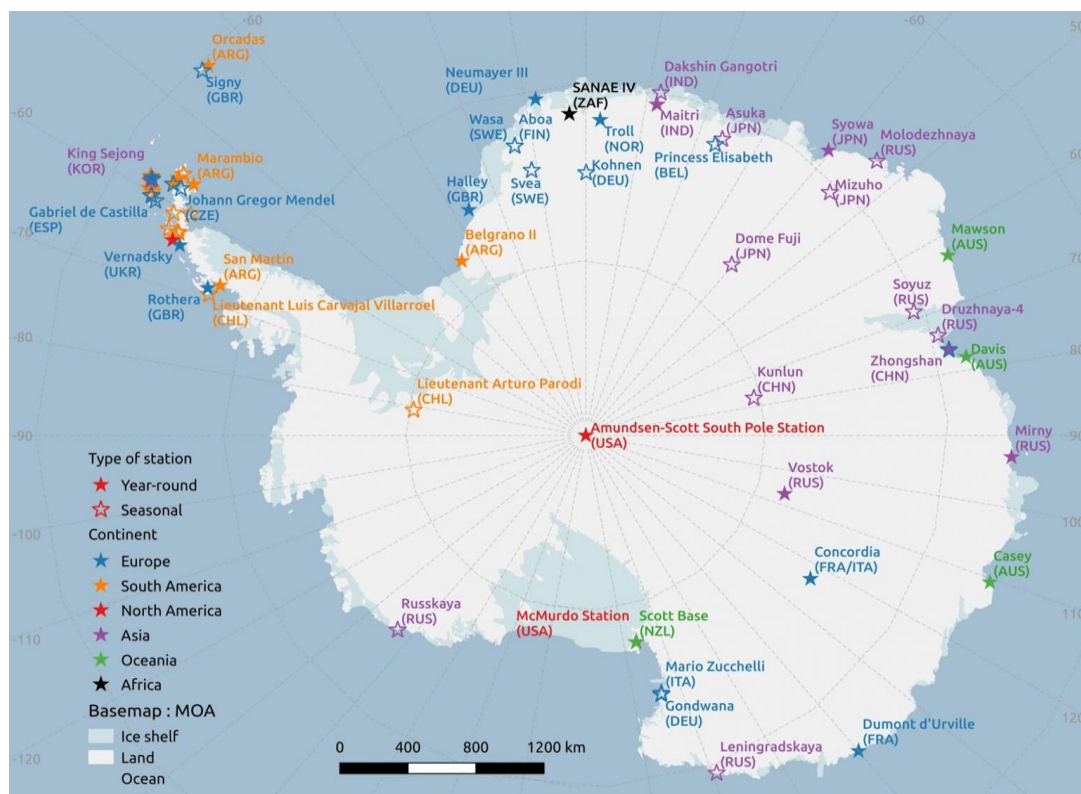
- La station **Concordia** est un exemple de coopération franco-italienne. Les 2 pays ont accès aux ressources humaines et technologiques, ainsi qu'aux résultats des différentes recherches effectuées dans cette base.



- La base **Vostok** est la plus ancienne base soviétique. Créée en 1958, elle est au-dessus du lac Vostok, le plus grand lac sous la glace du monde (qui permet d'importantes possibilités de forage). C'est ici qu'on a mesuré la température la plus basse jamais enregistrée. Aujourd'hui, c'est un lieu de coopération internationale où chercheurs russes, français et américains mènent différentes études scientifiques, notamment dans les domaines de la géophysique, climatologie et médecine.

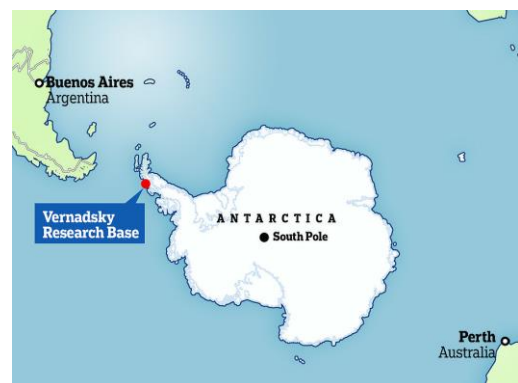


De nombreux autres exemples de coopération scientifique au sein des **97 bases internationales** présentes sur le sol austral. Par exemple, les États-Unis, qui n'ont jamais revendiqué de territoire sur continent blanc arrivent pourtant à y être présents par le biais de la coopération scientifique.



Cependant, une telle activité humaine sur un continent originairement complètement sauvage soulève la question d'une certaine **réglementation**, notamment l'évaluation de l'impact environnemental de l'Homme dans ce milieu bien spécifique. Toutes décisions concernant l'environnement sont ainsi prises en commun par les chercheurs et différents acteurs étatiques. En effet, l'Antarctique est un lieu intéressant pour **étudier le changement climatique et la climatologie** en général puisque c'est un endroit complètement **isolé de toute civilisation**.

B. Lieu de découvertes scientifiques importantes



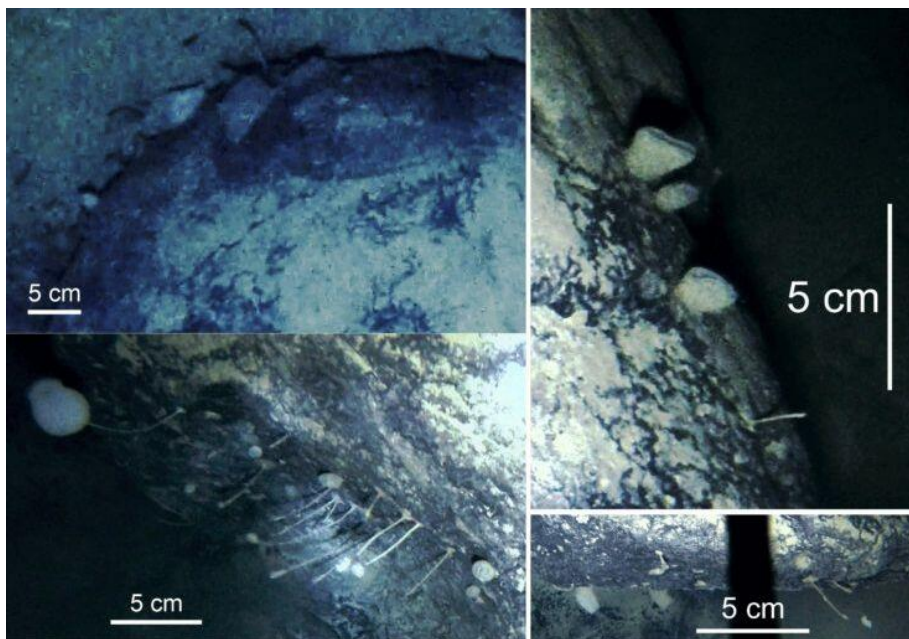
Dirigée par la Grande-Bretagne avant qu'elle ne soit cédée à l'Ukraine, la base de recherche **Vernadsky** fut l'un des sites qui permit de révéler le trou dans la couche d'ozone, (barrière naturelle des UV, un trou dans cette barrière conduit donc à une accélération du réchauffement climatique) dans les années 1980. Ce travail est le fruit d'une coopération entre une équipe britannique et américaine, de la NASA.

En 1987, les pays signataires du **protocole de Montréal** s'engagent à réduire de moitié la production et l'émission des CFC (gaz présents dans les bombes aérosols, les isolants et les réfrigérateurs par exemple) d'ici l'an 2000. Ces recherches permettent donc une réflexion sur long terme pour l'amélioration des conditions de vie sur Terre.

On observe aussi des recherches sur les **éponges des fonds marins**. Les scientifiques les pensent être dotées de **propriétés anti-cancéreuses**. Le biologiste marin au musée d'histoires naturelles de Londres Vasiliki Koutsouveli détaille en effet qu'on "sait déjà que de nombreuses espèces ont des

propriétés **anti-bactériennes**, **anti-fongiques** ou anti-cancer. Mais sur ces espèces-là on ne sait encore rien donc ça nous intéresse de les étudier” lors de l'expédition menée en 2017 à bord du **G.O.SARS**, un bateau de recherche Européen habitués à toutes sortes de mers ou océans autour du globe.

Récemment, plus précisément le 15 février 2021, on a découvert des **formes de vie à 900 mètres sous les glaces** de l'Antarctique. Cependant rien n'est censé pouvoir pousser à 1,5 km du plus proche rayon de soleil. Ce mystère est un des thèmes faisant l'objet de coopérations scientifiques internationales où les moyens et connaissances sont mis en commun.



Afin de comprendre et expliquer toutes ces découvertes faites au fond de l'océan, la science permet à des inventions de voir le jour, certaines pourront sûrement avoir une **future application civile** comme dans le domaine de la **médecine** ou mais aussi les **nouvelles technologies** avec les commandes à distances par exemple. Certaines de ces innovations sont déjà en application dans la chirurgie oculaire où on peut opérer à distance grâce à des robots. Ces recherches permettent par ailleurs le **développement des communications** et l'**adaptation de l'humain**, grâce à des vêtements techniques, pour sa survie dans des **conditions climatiques extrêmes**. Cependant, malgré toute forme de militarisation du continent prohibée, l'armée participe aussi à certaines recherches, profitant donc de ce savoir scientifique à ses propres fins.

C. Des espèces et leur habitat à sauvegarder

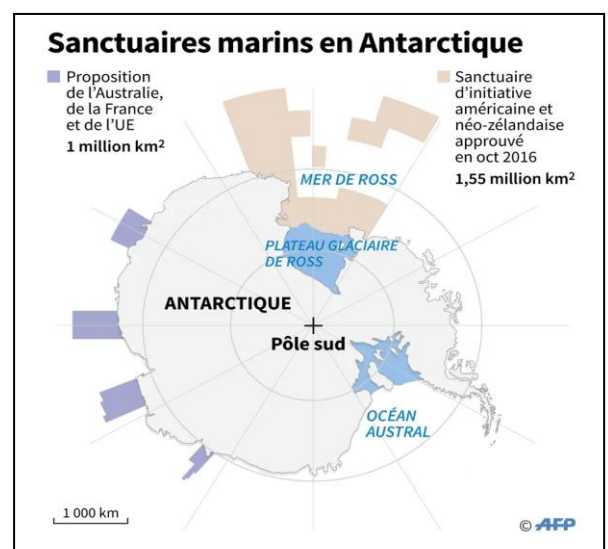
Depuis la signature du Traité de l'Antarctique en 1961, plusieurs conventions et lois internationales sont venues compléter ou modifier ce dispositif de protection des écosystèmes en Antarctique :

Tout d'abord, la **Loi sur la conservation de la nature en Antarctique**, votée en Amérique en 1978 décrète un renforcement de la protection des mammifères, oiseaux et plantes ainsi que de leurs écosystèmes en Antarctique. De plus, elle stipule que **l'importation de plantes ou animaux exotiques** ainsi que **l'extraction d'espèces indigènes** sont **strictement interdites**.

Deuxièmement, la **Convention sur la protection des phoques de l'Antarctique**, adoptée à Londres en 1972, protège 6 espèces de phoques que la chasse avait menacées d'extinction. Elle a donc permis une revitalisation de ces espèces depuis sa ratification.

En 1980, **Convention pour la protection de la faune et de la flore marine de l'Antarctique** a créé la CCAMLR chargée d'encadrer exploitation stocks halieutiques (en particulier de krill et de légine) et protéger l'environnement maritime antarctique. Le **krill** est un enjeu majeur en Antarctique. C'est une espèce de petites crevettes, qui est la base alimentaire de nombreux poissons. Leur disparition bouleverse donc la totalité de la chaîne alimentaire, étant donné qu'ils sont aussi convoités par les humains dans le cadre d'élevages de poissons.

Toutes ces conventions aident à réglementer la protection et la conservation des espèces menacées d'extinction. Elles viennent **compléter le Traité de l'Antarctique**. Depuis une dizaine d'années, certains pays, dont la France, cherchent à créer des zones protégées de la pêche : ces **sanctuaires marins ont pour but de stopper l'extension des zones de pêche de la Chine et de la Russie**. Cependant, ces demandes, faites à la CCAMLR, n'ont pas encore abouties.



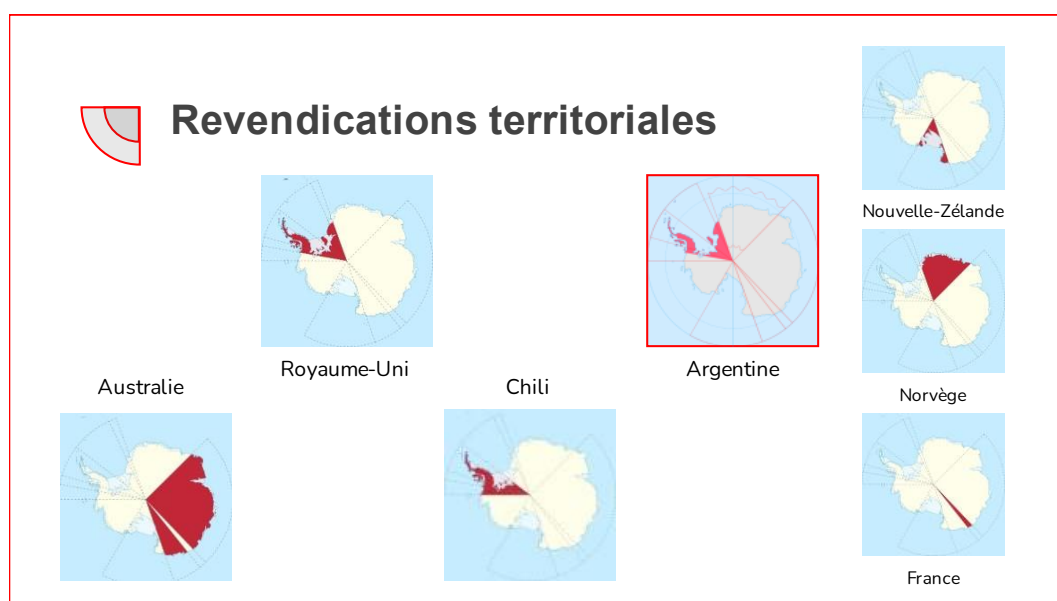
III. Quelles limites à cette coopération ?

A. Tensions : souveraineté et revendications territoriales

Certains Etats revendiquent des territoires mais leur souveraineté n'est pas toujours admise universellement. Ainsi, 7 pays ont revendiqué des territoires : l'Argentine, l'Australie, le Chili, la France, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et le Royaume-Uni.

On observe des tensions entre l'Argentine, le Chili et le Royaume-Uni au début du XXe siècle car certaines **revendications territoriales se chevauchent**. Dans les années 1940, il y eut même des tirs échangés entre des équipes d'explorations chiliennes et argentines qui sont tout autant dans un **état d'esprit de rivalité** que sur le continent américain, ce qui accentue la tension. Il y eut aussi des litiges géopolitiques lors de l'indépendance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande car leurs territoires revendiqués appartenaient auparavant à l'Empire britannique.

De plus, la construction de bases scientifiques sert certes à la recherche mais permet d'autre part aux Etats de **renforcer leur présence sur le continent**. Ainsi, le traité de l'Antarctique n'a fait que geler juridiquement les revendications territoriales mais l'esprit de conquête est toujours aussi présent dans les esprits.



B. Des ressources convoitées

Depuis 2011, certains pays envisagent de **rompre leur accord avec le traité de l'Antarctique ou le Protocole de Madrid** (protocole venant compléter le traité de l'Antarctique avec des annexes quant à la protection de l'environnement en Antarctique). Tout particulièrement ceux qui recherchent une indépendance énergétique, tels que la Corée du Sud, la Nouvelle-Zélande, ou encore la Chine et la Russie. En effet, l'Antarctique recèle de nombreuses sources énergétiques hors d'atteinte suite à ces traités, notamment dans le cadre d'exploitation massive qui causerait des dégâts irréremédiables sur les différents milieux.

La communauté internationale fait de son mieux pour prévenir que ce genre de choses arrive. Cependant, avec la **fonte des glaces** et le développement des nouvelles technologies, certains **gisements d'hydrocarbures ou minerais** deviennent de plus en plus **accessibles**, tentant donc de plus en plus les États à exploiter ces ressources.

Même si la **Chine** et la **Russie** sont les seuls à avoir **officialisé leur volonté d'exploiter les ressources** qu'offre l'Antarctique, tous les États semblent le vouloir tout autant. Ils attendent donc la révision du Protocole de Madrid qui doit se tenir en 2048.

Ainsi, l'appétit de souveraineté et d'exploitation des ressources des États quant à l'Antarctique grandit de jour en jour, il faut donc espérer que la préservation de ce continent arrivera à freiner les volontés de développements commerciaux et militaires de ces derniers.

IV. L'Antarctique : lieu de rencontre entre terre, mer et espace

Le lien entre espace et Antarctique s'est développé dans les années 1960, lorsque la NASA a commencé à étudier l'organisation des programmes de recherche polaires pour s'en inspirer. Elle a ensuite **envoyé ses astronautes en Antarctique pour se familiariser avec les milieux extrêmes**. Ces programmes continuent aujourd'hui, et la NASA utilise souvent la base américaine de McMurdo pour tester du matériel.

Alors que le Traité de l'Antarctique interdit toute activité militaire sur le continent, les Etats profitent aujourd'hui du **flou entre activités civiles et militaires qui caractérise le domaine spatial** pour contourner le Traité et développer des technologies spatiales qui pourraient, et vont surement, servir à des fins militaires. En effet, le caractère relativement vierge de l'Antarctique en fait un endroit idéal pour développer et tester des satellites.

La Russie a par exemple repris les programmes soviétiques de développement du Glonass, son alternative au GPS américain. Aujourd'hui, trois stations russes en Antarctique travaillent sur ce programme.

Le continent austral est donc en train de devenir un lieu de concurrence technologique dans le domaine spatial, et donc militaire.



L'ANTARCTIQUE : MYTHES ET SPECULATIONS

L'Antarctique est un continent mystérieux, le dernier à avoir été découvert par l'Homme et le moins fréquenté également. Cela est dû aux fortes contraintes sur ce continent, notamment liées à la température glaciale qui y règne. La méconnaissance de cet espace a donc été à l'origine de nombreux mythes et de nombreuses spéculations.

Créatures et monstres marins

Les régions polaires ont fait l'objet de nombreuses conquêtes et explorations. Il est probable que certains navigateurs, soucieux de préserver le secret de leurs voies maritimes, soient les auteurs de plusieurs mythes autour des monstres marins. Ou tout du moins, qu'ils aient considérablement amplifié le caractère terrifiant de certaines espèces géantes. Parmi elles, une mythique baleine a souvent été évoquée dans le récit de nombreux explorateurs. Cette baleine, décrite comme possédant une nageoire dorsale longue et pointue a été signalée pour la première fois en 1902 par le Discovery, la première expédition britannique en Antarctique (fig.1).

Parmi les autres créatures légendaires de l'Antarctique nous retrouvons le Ningen. Le Ningen, signifiant humain en Japonais est un cryptide géant né du récit de pêcheurs Japonais l'ayant, selon leur dire, reconnu dans les eaux australes. Créature humanoïde marine, elle serait immense (jusqu'à 30 mètres), aurait 5 doigts, une queue rappelant celle des sirènes, vivrait de nuit (d'où la difficulté à l'observer) et serait d'un blanc immaculé (fig.2).

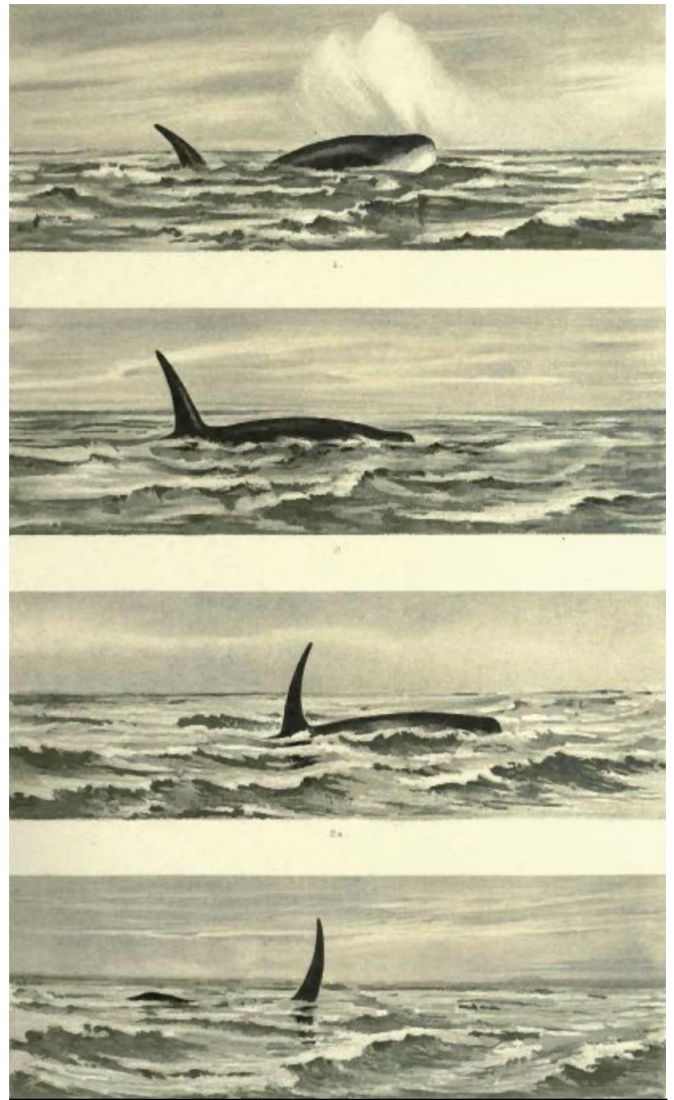


Fig.1 : Représentation de la baleine, selon le docteur Wilson présent sur le Discovery.



Fig.2 : Le Ningen

Le mythe du royaume d'Agartha

À la fin des années 80, une équipe de scientifiques soviétiques découvre un lac d'eau douce subglaciaire immense, de 200 km de long sur 50 de large, à près de 4 000 m en dessous de la surface de la glace. Il se situe juste en dessous de la station aujourd'hui russe de Vostok dont il prendra le nom. La découverte du Lac de Vostok ravivera d'anciennes croyances autour de l'existence de mondes souterrains, idylliques, souvent habités par des êtres supérieurs. En tête de ces croyances, **la théorie de la Terre creuse** originellement émise par Edmund Halley en 1692. Elle suppose qu'un noyau central existerait au centre de la terre, au-dessus duquel deux anneaux concentriques emprisonneraient des couches atmosphériques internes. Entre autres lieux sur le globe, l'Antarctique et le pôle Nord aurait été désignés comme les portes d'entrée merveilleuses d'un royaume secret, connu sous le nom d'Agartha.

Le royaume d'Agartha est décrit par les gens qui y croient comme un monde idéal, dépositaire de connaissances ou de pouvoirs surnaturels. Agartha serait un monde souterrain où la violence n'existe pas et où la paix règne partout.

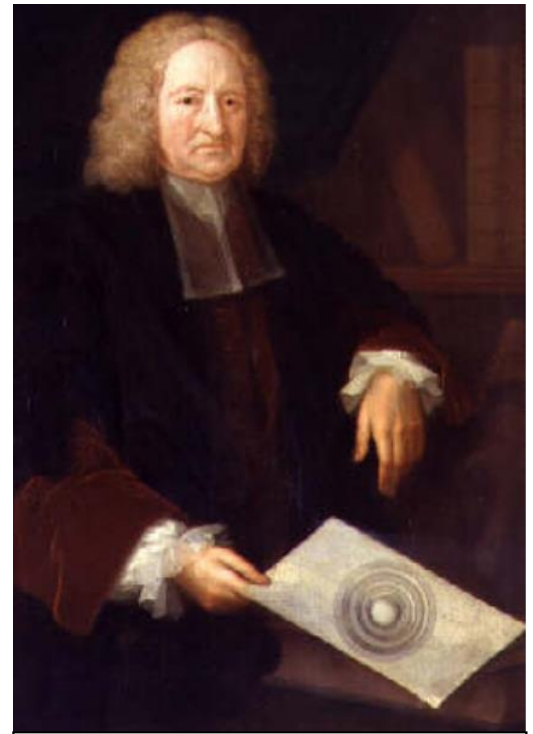
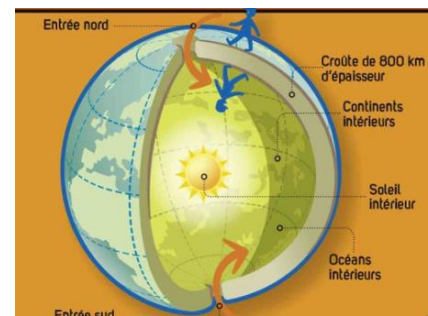


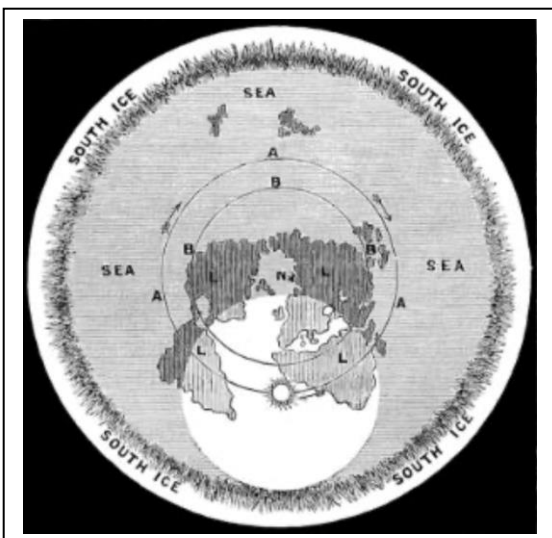
Fig.3 : Le Edmund Halley présente sa théorie de la terre creuse



L'Antarctique, une barrière de glace pour les platistes

Pour les platistes (les personnes croyant que la terre est plate), l'Antarctique constituerait une barrière de glace empêchant l'eau de tomber dans l'espace (fig.4). Cette barrière de glace serait également, selon ces croyances, l'entrée de la fin du monde. Les platistes devaient d'ailleurs mener une expédition en 2020 pour prouver au monde entier l'existence de cette barrière, mais elle a été annulée à cause du covid...

Fig.4 : La barrière de glace australe des platistes



Cela n'est qu'une liste non exhaustive des croyances autour de l'Antarctique, nous aurions également pu citer le mythe de la cascade de sang, du volcan qui crache de l'or, mais aussi d'autres croyances mettant en avant le fait que l'Antarctique cache des bases nazies ou extraterrestres.

Noé Viland
Terminale 2.

L'ANTARCTIQUE : UN CONTINENT QUI N'A PAS TOUJOURS ETE FROID...

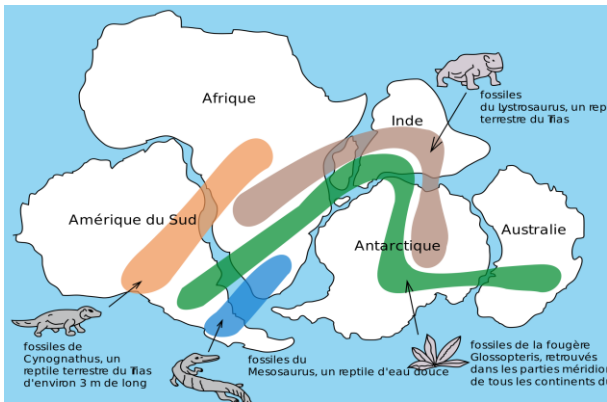


Fig 1 : Schéma du continent de Gondwana et de la présence des fossiles communs.

Si aujourd'hui l'Antarctique est réputé pour être le continent le plus froid du monde, cela n'a pas toujours été le cas. De fait, il y a 180 à 500 millions d'années l'Antarctique faisait partie d'un super continent appelé le Gondwana (fig. 1) et était relié à l'Amérique du Sud, l'Afrique, l'Australie, la péninsule arabique et au sous-continent Indien.

D'après les études menées sur des sédiments, l'Antarctique était à l'époque un continent chaud au climat tropical. Des scientifiques ont découvert à 800m sous la couche de glace du pollen de plantes poussant uniquement dans les régions tropicales d'aujourd'hui. Parmi les espèces vivant en Antarctique durant cette période (Eocène) nous pouvons citer l'Antarctodon, un



mammifère aujourd'hui disparu, mais semblable au tapir que nous connaissons aujourd'hui.



Comment se fait-il que le continent soit si froid aujourd'hui ?

On estime qu'il y a 56 millions d'années, l'Amérique du Sud s'est détachée de l'Antarctique ; 16 millions d'années plus tard, soit il y a 40 millions d'années, l'Australie s'est à son tour éloignée de l'Antarctique.

Ces différentes séparations auraient commencé à faire dériver l'Antarctique vers le sud. En conséquence une nouvelle force apparaît dans l'océan Austral : le **courant circumpolaire antarctique** (Fig. 2). Ce courant, réputé pour être le plus puissant du monde, aurait éloigné les eaux chaudes de l'Antarctique tout en faisant émerger les eaux glaciales du fond de l'Océan sur le littoral du continent. Cela aurait eu un effet non négligeable sur le refroidissement de l'Antarctique. De surcroît, vers la fin de l'Eocène et le début de l'Oligocène (Fig 2), nous assistons à un refroidissement général du globe. Les températures auraient particulièrement baissé sous les hautes latitudes arctiques et antarctiques. Ce refroidissement a, selon divers scientifiques, été causé par la baisse du CO₂ dans l'atmosphère ; cette hypothèse qui n'est pas encore vérifiée expliquerait en grande partie l'englacement des régions polaires. Les premiers glaciers de l'Antarctique se seraient formés il y a 36,5 millions d'années, faisant disparaître la végétation.

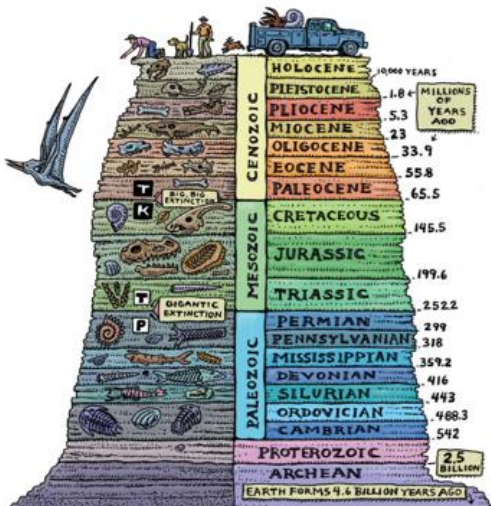


Fig. 2 Époques géologiques et courant circumpolaire antarctique.

L'ANTARCTIQUE DANS LE MONDE OCCIDENTAL : DE L'IMAGINAIRE AUX DECOUVERTES

L'histoire de l'Antarctique dans le monde occidental débute avec la théorie de la **Terra Australis Incognita** (terre australe inconnue). Cette théorie, datant de l'Antiquité et défendue par Aristote notamment, est basée sur une autre théorie selon laquelle la Terre serait symétrique. À partir de cette théorie antique, les grands esprits de l'époque qui connaissent déjà l'Arctique se mettent à imaginer un continent qui serait la réciproque de l'Arctique à l'extrême sud du globe. Cette explication nous permet également d'appréhender l'étymologie de l'Antarctique. L'Antarctique se dit Antarktikos en grec, le mot est comme souvent en grec une contraction de deux termes : le premier **ant**, qui a donné anti en français, signifie le contraire de... ou à l'opposé de..., le second provient du terme **arctos** qui fait référence aux constellations dites de « l'ours » en grec (la Grande-Ourse et la Petite-Ourse) qui sont visibles seulement depuis l'hémisphère nord. **L'Antarctique signifie donc étymologiquement à l'opposé de l'Arctique** (et du nord en général). Pour en revenir à la Terra Australis Incognita, cette dernière est représentée sur des cartes de la Renaissance bien que personne ne l'ait vue à cette époque (fig. 3).



Fig. 3 : Planisphère montrant la Terra Australis Incognita (Abraham Ortelius, 1570).

Pour ce qui est de la partie exploration, nous n'avons pas de certitude quant à la personne qui a découvert l'Antarctique. Le premier navigateur ayant cru trouver l'Antarctique est Magellan. Durant son tour du monde, de 1517 à 1522, il passe en 1519 dans le détroit qui porte aujourd'hui son nom sans savoir si la terre se trouvant à bâbord est une île ou une extrémité de la Terra Australis. Ce doute est levé en 1578 par Francis Drake qui passe lors de son tour du monde au sud de la Terre de Feu et en déduit ainsi que s'il y avait un

continent austral, il serait plus au sud et dans l'hiver perpétuel. Au final, aucun des deux n'aura réellement aperçu l'Antarctique.

Suite à cela, trouver la fameuse Terra Australis Incognita devient une obsession pour les navigateurs européens. Par conséquent, au 17ème siècle de nombreuses expéditions ont lieu dans le sud du globe, elles permettent de découvrir l'Australie (Abdel Tasman) ou encore la Nouvelle-Zélande, mais personne ne parvient à atteindre l'Antarctique. Cela s'explique par son éloignement des autres continents. Effectivement, l'Antarctique est à 1200km de l'Amérique du sud, 3800 km de l'Afrique et 3200 km de l'Océanie.

Au 18ème siècle la situation change (fig. 4), notamment par l'intermédiaire du navigateur britannique James Cook qui fait en partie le tour de l'Antarctique entre 1772 et 1775 en franchissant même le cercle polaire, mais le navigateur est bloqué par la banquise et il ne verra jamais réellement le continent. C'est ensuite en 1819 que William Smith, également britannique, découvre par hasard les Îles Shetland du Sud, très proches de la péninsule Antarctique. Début 1820 il y retourne en mission officielle avec le lieutenant Edward Bransfield pour confirmer la découverte et pousse vers le sud où il aperçoit, le 30 janvier une terre, vraisemblablement la partie la plus septentrionale de la péninsule. Cette observation s'est faite seulement

2 jours après que le Russe Faddei Bellingshausen, bloqué dans son approche par la banquise, ait observé à quelques dizaines de km les falaises du continent par 2° 14' 50" ouest. Cette expédition officielle de 2 navires sur la côte relâcha ensuite en Australie et acheva le contournement total du continent Antarctique. En novembre 1820 le chasseur de phoques américain Nathaniel Palmer s'approcha également de la péninsule Antarctique, près des Shetland du Sud, où un archipel porte son nom. Le premier français à avoir atteint l'Antarctique est le navigateur Dumont d'Urville en 1840 ; il donna le nom de Terre Adélie au rivage découvert en hommage à sa femme Adèle.

Après ces découvertes, les hommes se rendent compte de l'intérêt scientifique majeur de l'Antarctique. C'est dans cette optique que la première expédition à caractère scientifique a lieu en 1897 à partir de la Belgique sur le navire Belgica.

Au 19ème siècle, l'Antarctique a été atteint, mais ce n'est pas le cas du Pôle Sud. Une nouvelle course est donc lancée pour l'atteindre. Elle est remportée par le Norvégien Roald Amundsen qui l'atteint le 14 décembre 1911 avec son expédition. Il prononce une phrase célèbre pour décrire ce point : « **Sauvage comme aucun autre lieu de notre terre, il se trouve là, ni vu ni foulé par l'Homme** ». Son concurrent, le Britannique Robert Scott, atteindra le pôle seulement 4 semaines plus tard et mourra avec tous ses compagnons sur le chemin du retour. Amundsen et son équipe ont pu survivre grâce aux chiens de traineau dont l'abattage progressif a pu leur fournir du ravitaillement.

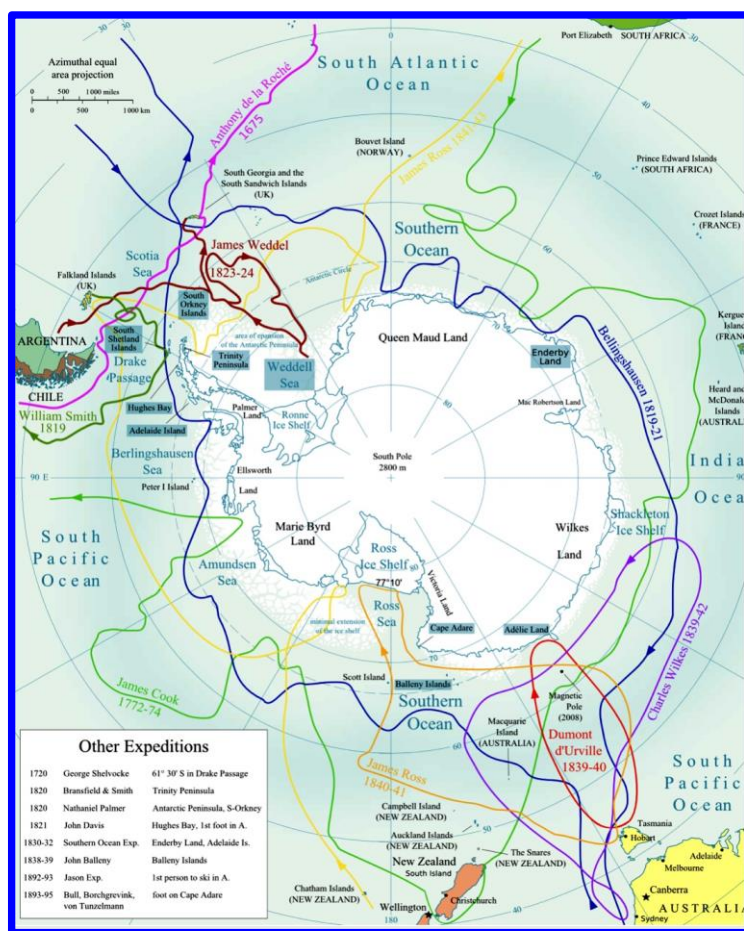


Fig. 4 Expéditions de découverte du continent Antarctique